

PÊCHE

Pêche sur l'étang du Champ Morin

Pour pouvoir pêcher, une carte communale est obligatoire. Elle est en vente à l'accueil de la mairie.

Tarifs :

- Carte annuelle pour Treilliérains : 15 €
- Carte annuelle non Treilliérains : 45 €
- Carte 2 jours pour non Treilliérains : 15 €

Modalités de délivrance :

Carte de pêche délivrée sur présentation d'une Carte Nationale d'Identité ou passeport ou permis de conduire et d'un justificatif de domicile de moins d'un an.

Paiement uniquement par chèque.

Rappel de la réglementation en vigueur :

[Consultez l'arrêté municipal portant réglementation des opérations de pêche sur l'étang communal du Champ Morin.](#)



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.